



N°...40810/I/ANCFCC/DCH

Rabat, le

15 JUL 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

Vu le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article Premier : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste du **Chef de Service Gestion Référentiel des Risques**.

Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès au moins à l'échelle 20, avec 2 années d'ancienneté;

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17, avec 6 années d'ancienneté.

Les intéressés ne doivent pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

Article 3 : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste du **Chef de Service Gestion Référentiel des Risques**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain avant le **10.3 AOÛT 2026** (inclus).

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : www.ancfcc.gov.ma
- le site des emplois publics : www.emploi-public.ma.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Conservation Foncière, du Cadastre
et de la Cartographie

Karim TAJMOUATI

Fiche de poste

Poste	Chef du Service Gestion du Référentiel des Risques
Rattachement	Direction Audit et Contrôle Interne
Missions	Contribuer au développement d'un dispositif de management des risques efficace et intégré, piloter sa mise en œuvre et veiller à son amélioration continue.
Principales activités	- Participer à la conception et à l'implémentation d'un cadre organisationnel de Risk Management efficace et adapté au contexte de l'Agence ; - Contribuer à l'élaboration et à l'application d'une méthodologie de Risk Management cohérente, efficace et structurée ; - Formaliser et documenter l'appétence pour le risque de l'Agence et veiller à sa déclinaison opérationnelle en collaboration étroite avec les dirigeants et les pilotes d'activités concernés ; - Piloter l'élaboration et la mise à jour de la cartographie et plan de traitement des risques en veillant à prodiguer tous les outils, techniques et méthodes nécessaires ; - Mettre en place les outils et les indicateurs permettant le pilotage et l'amélioration continue du dispositif de management des risques ; - Mettre en place un système de reporting des risques approprié éclairant la prise de décision et soutenant la communication interne et externe ; - Animer le réseau des Risk Managers et le dispositif de collecte des incidents ; - Assurer une veille risque permanente et la partager ; - Assurer la formation de l'ensemble des collaborateurs dans le domaine des risques ; - Animer des sessions de sensibilisation au profit du personnel et veiller à renforcer la culture risque au sein de toutes les structures de l'Agence.
Compétences requises	- Avoir connaissance : - Des attributions de l'ensemble des entités de l'Agence ; - Des instances et des processus de décisions au sein de l'Agence ; - Du Cadre de référence ERM « COSO » et « ISO ». - Maîtriser : - Les outils d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques ; - Les techniques de la modélisation des processus et d'élaboration de la cartographie des risques ; - Les méthodes de diagnostic organisationnel et du pilotage de DMR ; - Avoir une capacité d'analyse de synthèse et de conceptualisation ; - Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.